



Avis du 19 juin 2018

N° 7

2° section

**Commune de Ports-sur-Vienne
(Indre-et-Loire)**

**SAISINE DE LA PRÉFÈTE
D'INDRE-ET-LOIRE**

**Article L. 1612-5 du
code général des collectivités territoriales**

LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES DU CENTRE-VAL DE LOIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-4, L. 1612-5, L. 1612-7, L. 1612-19 ;

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles L. 232-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-4 ;

Vu les lois et règlements relatifs aux budgets des communes ;

Vu les arrêtés de la présidente de la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire n° 2017-17 du 21 décembre 2017 modifié relatif aux travaux de la chambre pour 2018 ; n° 2018-02 du 14 mai 2018 fixant la composition des sections et n° 2017-12 du 6 juin 2017 portant délégation de signature aux présidents de section ;

Vu la lettre du 9 mai 2018, enregistrée au greffe de la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire le 14 février 2018, par laquelle la préfète d'Indre-et-Loire a saisi la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire au titre de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales au motif de l'absence de vote en équilibre réel du budget primitif ;

Vu la lettre du 15 mai 2018 de la présidente de la chambre invitant le maire de la commune de Ports-sur-Vienne à faire connaître ses observations à la chambre soit par écrit, soit oralement ;

Vu l'ensemble des pièces produites à l'appui de la saisine et celles recueillies au cours de l'instruction ;

Après avoir entendu M. Matthieu Waysman, conseiller, en son rapport ;

1. SUR LA RECEVABILITÉ DE LA SAISINE

CONSIDÉRANT que la préfète d'Indre-et-Loire a saisi la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire sur le fondement de l'article L. 1612-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) afin qu'elle formule des propositions en vue de rétablir l'équilibre du budget 2018 de la commune de Ports-sur-Vienne ;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-5 du CGCT, « *Lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté en équilibre réel, la chambre régionale des comptes, saisie par le représentant de l'État dans un délai de trente jours à compter de la transmission prévue aux articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L. 4141-1, le constate et propose à la collectivité territoriale, dans un délai de trente jours à compter de la saisine, les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire et demande à l'organe délibérant une nouvelle délibération. La nouvelle délibération, rectifiant le budget initial, doit intervenir dans un délai d'un mois à partir de la communication des propositions de la chambre régionale des comptes. Si l'organe délibérant ne s'est pas prononcé dans le délai prescrit, ou si la délibération prise ne comporte pas de mesures de redressement jugées suffisantes par la chambre régionale des comptes, qui se prononce sur ce point dans un délai de quinze jours à partir de la transmission de la nouvelle délibération, le budget est réglé et rendu exécutoire par le représentant de l'État dans le département. Si celui-ci s'écarte des propositions formulées par la chambre régionale des comptes, il assortit sa décision d'une motivation explicite.* » ;

CONSIDÉRANT que la commune de Ports-sur-Vienne se situe dans le ressort géographique de la chambre ; que la lettre de saisine est signée par la préfète d'Indre-et-Loire ; qu'elle est parvenue à la chambre dans le délai de trente jours imparti au représentant de l'État pour saisir la chambre à compter de la date de réception en préfecture de la délibération budgétaire ;

CONSIDÉRANT que, pour l'application de l'article R. 1612-8 du code général des collectivités territoriales, l'ensemble des pièces nécessaires à l'examen de la saisine ont été adressées le 31 mai 2018 ; qu'ainsi la saisine est recevable et que le délai imparti à la chambre court à compter de cette date ;

2. SUR LE DÉFAUT D'ÉQUILIBRE RÉEL DU BUDGET

CONSIDÉRANT qu'aux termes de l'article L. 1612-4 du code général des collectivités territoriales « *Le budget de la collectivité territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice* » ;

CONSIDÉRANT que le budget de la commune de Ports-sur-Vienne est composé d'un budget principal et d'un budget annexe pour l'assainissement ; que les budgets étant habituellement votés par chapitre, les propositions de la chambre ci-après sont formulées à ce niveau de spécialité budgétaire ;

CONSIDÉRANT que la saisine préfectorale, non chiffrée, était fondée sur les motifs suivants :

- le report incorrect des résultats 2017 ;
- l'absence de mise en œuvre des préconisations de l'avis de la chambre régionale des comptes en date du 29 mai 2017 ;
- l'affectation de résultats non conforme aux instructions budgétaires et comptables M14 et M49 ;
- l'attribution d'une subvention au CCAS alors que ce dernier a été dissous par délibération du 20 novembre 2015
- l'amortissement des immobilisations et des subventions erroné ou absent ;
- l'inscription de montants négatifs au titre des restes à réaliser du budget principal faisant douter de leur sincérité ;

CONSIDÉRANT que la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget principal et du budget annexe, sont respectivement votées en équilibre apparent et que le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt ; que toutefois, l'instruction a permis d'établir l'absence des amortissements obligatoires, l'affectation non conforme à la M14 et à la M49 des résultats 2017 et une évaluation substantiellement erronée des restes à réaliser certifiés par le maire ; que l'ensemble de ces éléments remettent en cause la sincérité au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT de l'évaluation des recettes et des dépenses du budget de la commune ; qu'en conséquent le budget primitif de la commune de Ports-sur-Vienne est insincère ; qu'ainsi, il doit être considéré comme présentant un défaut d'équilibre réel ;

CONSIDÉRANT, au vu de l'ensemble de ces éléments, que la préfète était fondée à saisir la chambre régionale de comptes en application de l'article L. 1612-5 du CGCT afin qu'elle constate le déséquilibre et propose les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire ;

3. SUR LA QUALITÉ ET LA FIABILITÉ DE LA PROCÉDURE BUDGÉTAIRE ET DES DOCUMENTS PRODUITS PAR LA COLLECTIVITÉ

CONSIDÉRANT que la chambre a constaté à différentes reprises, lors de l'instruction, la production par la collectivité de plusieurs versions d'un même document ; que ce constat souligne la nécessité de fiabiliser les modalités de construction et de suivi du budget de la commune ;

CONSIDÉRANT que la commune ne tient aucune comptabilité d'engagement de la dépense contrairement à l'obligation qui s'impose à elle en application de l'arrêté du 26 avril 1996, codifié au CGCT ; que la comptabilité administrative permet à tout moment et en fin d'exercice de connaître les dépenses engagées et les crédits disponibles, de déterminer le montant des rattachements de charges et de produits à l'exercice et de dresser l'état détaillé des restes à réaliser ou des dépenses engagées non mandatées ; que compte tenu de l'existence de plusieurs opérations d'investissement, la commune pourrait utilement mettre en œuvre une comptabilité d'engagement pour assurer efficacement le suivi de ces opérations d'investissement ;

4. SUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE RÉEL

CONSIDÉRANT que la chambre est fondée - pour l'évaluation des recettes et des dépenses du budget 2018 - à se référer au projet de budget 2018 et à la décision modificative présentés par le maire, après en avoir vérifié la sincérité et le respect de l'équilibre réel au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

S'agissant de la reprise des résultats 2017 au budget principal et au budget annexe 2018 et des restes à réaliser

CONSIDÉRANT que le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget principal de la commune ont été approuvés par le conseil municipal ; que la chambre constate un écart d'un centime sur le report 2016 en fonctionnement entre le compte administratif et le compte de gestion ainsi adopté ; qu'en revanche les résultats de l'exercice 2017 sont concordants en fonctionnement et en investissement entre le compte administratif et le compte de gestion ; que ces résultats ont été affectés par délibérations du 16 février et 16 mars 2018 ; que cependant la modalité d'affectation des résultats retenue par le conseil municipal de la commune de Ports-sur-Vienne n'est pas conforme à l'instruction budgétaire M14 ;

CONSIDÉRANT que le compte administratif et le compte de gestion 2017 du budget annexe assainissement de la commune ont été approuvés par le conseil municipal ; qu'ils ont été repris de manière identique au compte administratif et au compte de gestion ; que les résultats ont été affectés par délibérations du 16 février et 16 mars 2018 ; que la modalité d'affectation des résultats retenue par le conseil municipal de la commune de Ports-sur-Vienne n'est pas conforme à l'instruction budgétaire M49 ;

CONSIDÉRANT que les restes à réaliser la section d'investissement du budget principal figurant au compte administratif 2017 ont été repris dans le projet de budget 2018 ; que les restes à réaliser en dépenses sont inscrits à hauteur de 265 230 € ; qu'au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur ils doivent être ramenés à la somme de 254 282 € tels que répartis par opérations (annexe 1) ; que le montant des restes à réaliser en recettes est inscrit pour un montant de 141 896 € ; qu'au vu des pièces justificatives fournies par l'ordonnateur, ils doivent être ramenés à la somme de 112 450 € tels que répartis par opérations ;

CONSIDÉRANT qu'il conviendra pour la commune de tirer les conséquences de cette évaluation des restes à réaliser sur le plan comptable en ce qui concerne l'affectation des résultats ;

S'agissant du budget principal 2018

S'agissant de la section de fonctionnement du budget 2018 (Cf. tableau en annexe 2)

En ce qui concerne les recettes

CONSIDÉRANT que le chapitre 73 « *impôts et taxes* » peut être arrêté à la somme de 122 480 € au lieu de 128 480 €, compte tenu notamment du produit des taxes fiscales réellement attendues ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 74 « *dotations et participations* » est inscrit pour un montant de 69 589 € ; qu'au vu du montant des dotations notifiées, notamment le montant d'une partie de la dotation de solidarité rurale non pris en compte dans le budget primitif, ce chapitre peut être arrêté à la somme de 92 998 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi, et compte tenu de divers ajustements notamment aux chapitres 013 « *atténuations de charges* », 70 « *produits des services, du domaine et ventes* » et 75 « *autres produits de gestion courante* », le montant total de recettes de fonctionnement s'élève à 311 954 € ;

En ce qui concerne les dépenses

CONSIDÉRANT que le chapitre 011 « *charges à caractère général* » peut être arrêté à la somme de 84 239 € au lieu de 91 614 € afin de prendre en compte des prévisions réalistes sur certains comptes ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 012 « *charges de personnels et frais assimilés* » est inscrit pour un montant de 67 000 € ; qu'au vu des pièces fournies par l'ordonnateur, il y a lieu de le ramener le montant de ce chapitre à 65 721 € ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 65 « *Autres charges de gestion courante* » a été voté pour un montant de 88 445 € ; que ce chapitre comprend les participations et subventions de la commune de Ports-sur-Vienne aux différentes intercommunalités et structures dont elle est membre, notamment le syndicat intercommunal des écoles primaires du Val de Vienne ; qu'au vu de l'avis n° 5 rendu le 13 juin 2018 par la chambre sur le budget 2018 dudit syndicat, il convient de réapprécier le montant de la subvention versée par la commune à ce syndicat à 63 158 € ; que la subvention d'équilibre au budget assainissement est désormais proposée à 4 920 € ; qu'en conséquence, il convient de fixer le montant de ce chapitre à 94 818 € ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 66 « charges financières » est ramené de 20 231,18 € à 19 451 € après validation de la somme inscrite au compte 66111 « intérêts réglés à l'échéance » ;

CONSIDÉRANT que compte tenu des ajustements de crédits opérés par rapport au projet de budget présenté par le maire, le montant des dépenses réelles de fonctionnement peut être arrêté à la somme de 266 828 € ; que le virement à la section d'investissement peut être fixé à 45 126 € ; que dès lors, le total des dépenses de fonctionnement s'établit à 311 954 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi la section de fonctionnement du budget principal 2018 est équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 311 954€ ;

S'agissant de la section d'investissement du budget 2018 (Cf. tableau en annexe 3)

En ce qui concerne les recettes

CONSIDÉRANT que le montant du chapitre 10 « dotations, fonds divers et réserves hors 1068 » peut être arrêté à 102 160 € afin de prendre en compte le montant officiel de FCTVA qui sera versé en 2018 ;

CONSIDÉRANT le montant du compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » à 77 074 €, afin de prendre en compte la décision de l'assemblée délibérante (délibération d'affectation des résultats en date du 16 mars 2017) ;

CONSIDÉRANT que le montant du chapitre 13 « subventions d'investissement (hors 138) » peut être arrêté à 112 450 € dont 41 100 € correspondant à une subvention de la communauté de communes de Sainte-Maure de Touraine relative à une acquisition foncière au titre du programme local de l'habitat (PLH), 60 250 € d'une subvention de la région Centre-Val-de-Loire à la suite de l'achèvement du programme « club House », et 11 100 € de la fédération française de football pour l'aménagement du stade de football ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi le montant total des recettes d'investissement s'élève à 291 684 € ; que le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est de 45 126 € ; qu'après reprise du solde d'exécution reporté de 101 502 € le montant total des recettes d'investissement cumulées s'élève à 438 312 € ;

En ce qui concerne les dépenses

CONSIDÉRANT que les remboursements des emprunts et dettes assimilées doivent être évalués, conformément aux justificatifs produits par l'ordonnateur, qu'ainsi le montant du chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » doit être arrêté à 34 114 € ;

CONSIDÉRANT que les opérations d'équipement ont été fixées pour un montant de 396 850 € au projet de budget de la collectivité ; que ne peuvent être retenues que les opérations ayant fait

l'objet d'un engagement juridique ou comptable ; qu'ainsi, le montant des dépenses d'équipement s'élève à 321 711 € dont 254 282 € au titre des restes à réaliser et 67 429 € de dépenses nouvelles ; qu'elles sont réparties en 16 opérations d'équipement pour 276 € au compte 20 « immobilisations incorporelles », 223 939 € au compte 21 « immobilisations corporelles » et 97 496 € au compte 23 « immobilisations en cours » (tableau en annexe 1) ;

CONSIDÉRANT que les dépenses imprévues du chapitre 020 peuvent être arrêtées à 1 000 € ;

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses d'investissement cumulées s'élève à 356 825 € ;

CONSIDÉRANT qu'il en résulte un suréquilibre à hauteur de 81 487 €, puisque les recettes d'investissement s'élèvent à 438 312 €, tandis que les dépenses d'investissement s'établissent à 356 825 € ;

CONSIDÉRANT toutefois, qu'aux termes de l'article L. 1612-7 du CGCT, « à compter de l'exercice 1997, pour l'application de l'article L. 1612-5, n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées ».

CONSIDÉRANT que le montant des ressources propres s'établit à 184 029 € et qu'il permet de couvrir le remboursement de l'annuité en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2018, d'un montant de 34 114 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi la section de fonctionnement et la section d'investissement du budget principal 2018 sont équilibrées en recettes et en dépenses ; que, dès lors, il n'y a pas lieu de modifier les taux de fiscalité de la commune votés par le conseil municipal lors de sa séance du 16 mars 2018 ;

S'agissant du budget annexe assainissement 2018

S'agissant de la section d'exploitation du budget 2018 (Cf. tableau en annexe 4)

En ce qui concerne les recettes

CONSIDÉRANT que le chapitre 70 « ventes produits fabriqués, prestations » peut être maintenu à 30 300 € ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 74 « dotations et participations » peut être arrêté à la somme de 4 920 € au lieu du montant de 15 785 € initialement inscrit au projet de budget primitif, représentant le montant de la subvention reçue du budget principal ;

CONSIDÉRANT que le chapitre 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » doit être fixé à 6 456 € pour correspondre à la dotation aux amortissements des subventions, non pris en compte par l'ordonnateur ;

CONSIDÉRANT que compte tenu des ajustements de crédits opérés par rapport au projet de budget présenté par le maire et après reprise du solde de l'exécution reporté de 966 €, le montant des recettes réelles de fonctionnement peut être arrêté à la somme de 42 642 € ;

En ce qui concerne les dépenses

CONSIDÉRANT que compte tenu des ajustements de crédits opérés par rapport au budget voté, le montant des dépenses réelles d'exploitation peut être arrêté à la somme de 13 989 € dont 9 239 € au chapitre 66 au titre du remboursement des intérêts d'emprunt de l'exercice ; que le virement à la section d'investissement peut être fixé à 14 373 € ; que le chapitre 042 « opérations d'ordre de transferts » doit être arrêté à un montant de 14 280 € pour prendre en compte les amortissements effectifs du réseau d'assainissement ; qu'ainsi le total des dépenses d'exploitation s'établit à 42 642 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi la section d'exploitation du budget annexe assainissement 2018 est équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 42 642 € ;

S'agissant de la section d'investissement du budget 2018 (tableau en annexe 5)

En ce qui concerne les recettes

CONSIDÉRANT qu'il convient d'inscrire au compte 1068 « excédent d'exploitation capitalisé » un montant de 32 218 € afin de combler le déficit cumulé de l'exercice 2017 ; que le montant inscrit au chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » doit être porté à 14 280 € ; que le chapitre 021 « virement de la section d'investissement » doit être arrêté à 14 373 € ; que le montant des recettes cumulées de la section d'investissement s'élève à 61 570 € ;

En ce qui concerne les dépenses

CONSIDÉRANT que la chambre constate qu'aucune opération d'investissement n'a été prévue pour le budget assainissement de la commune ; que le montant de l'annuité en capital des emprunts est arrêté à hauteur de 21 896 € au vu des pièces justificatives produites ; que le montant des dépenses imprévues à inscrire au chapitre 020 doit être de 1 000 € ; que les crédits du chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » s'élève à 6 456 € ;

CONSIDÉRANT que le solde d'exécution négatif reporté est de 32 218 € ; qu'ainsi le montant total des dépenses d'investissement cumulées s'élève à 61 570 € ;

CONSIDÉRANT qu'ainsi la section d'investissement du budget annexe assainissement 2018 est équilibrée en recettes et en dépenses pour un montant de 61 570 € ;

CONSIDÉRANT que le montant des ressources propres s'établit à 22 897 € et qu'il permet de couvrir le remboursement de l'annuité en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice 2018, d'un montant de 21 896 €.

PAR CES MOTIFS,

Article 1^{er} : DÉCLARE recevable la saisine de la préfète d'Indre-et-Loire relative au budget primitif 2018 de la commune de Ports-sur-Vienne ;

Article 2 : CONSTATE que le budget primitif 2018 n'a pas été voté en équilibre réel, au sens de l'article L. 1612-4 du CGCT ;

Article 3 : PROPOSE en conséquence au conseil municipal de rectifier, en conformité avec les tableaux figurant en annexes 1 à 5 du présent avis, le budget primitif pour 2018 ;

Article 4 : DEMANDE au conseil municipal, conformément aux articles L. 1612-5 et R. 1612-22 du CGCT, de délibérer sur ces rectifications dans le délai d'un mois à compter de la réception du présent avis, puis de communiquer à la préfète d'Indre-et-Loire ainsi qu'à la chambre régionale des comptes la nouvelle délibération dans les huit jours suivant son adoption.

Notification du présent avis sera faite à la préfète d'Indre-et-Loire et au maire de la commune de Ports-sur-Vienne. Copie en sera adressée au directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire et au comptable public de la commune de Ports-sur-Vienne.

En application des dispositions de l'article L. 1612-19 du code général des collectivités territoriales, le présent avis fera l'objet d'une publicité immédiate et l'assemblée délibérante en sera tenue informée, dès sa plus proche réunion.

Fait et délibéré à la chambre régionale des comptes du Centre-Val de Loire le dix-neuf juin deux mille dix-huit.

Présents : M. Francis Bernard, président de section, président de séance, Mme Annick Nenquin, première conseillère, MM. Marc Tirvaudey et Jacques Prentout, premiers conseillers, et M. Matthieu Waysman, conseiller rapporteur.

Le conseiller rapporteur

Le président de section,
président de séance

Matthieu Waysman

Francis Bernard

ANNEXE 1 - Détail des dépenses d'équipement du budget principal proposées par la chambre

Détail des opérations	c/20		c/21		c/23		Total	
	RAR	nouveaux	RAR	nouveaux	RAR	nouveaux	RAR	nouveaux
107 Mairie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
112 École	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
113 salle socio culturelle	0,00	0,00	2 144,42	420,10	0,00	0,00	2 144,42	420,10
114 Acquisition de terrain	0,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00
201 Mobilier et matériel informatique	0,00	276,00	24 887,69	1 890,00	0,00	0,00	24 887,69	2 166,00
202 Acquisition et aménagement immobilier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203 Abris et toilette public	0,00	0,00	0,00	0,00	8 234,55	0,00	8 234,55	0,00
204 Parking terrain de sport	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205 Terrain de football	0,00	0,00	0,00	0,00	14 335,25	622,68	14 335,25	622,68
206 Plantations arbres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
207 Vieux Ports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 469,02	0,00	6 469,02
209 place du marché WC	0,00	0,00	0,00	0,00	17 101,48	0,00	17 101,48	0,00
210 Tourisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211 Barrage maisons rouges	0,00	0,00	9 738,21	0,00	0,00	0,00	9 738,21	0,00
212 Éclairage stade de foot	0,00	0,00	0,00	0,00	42 840,00	0,00	42 840,00	0,00
214 BHR	0,00	0,00	130 000,00	49 858,00	0,00	0,00	130 000,00	49 858,00
216 Éclairage public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
71 club house	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 919,89	0,00	4 919,89
92 Aménagement de la place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 973,30	0,00	2 973,30
	0,00	276,00	171 770,32	52 168,10	82 511,28	14 984,89	254 281,60	67 428,99
Total	276,00		223 938,42		97 496,17		321 710,59	

Chiffres arrondis

ANNEXE 2 – Budget principal proposé par la chambre

Section de fonctionnement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	84 239 €	013	Atténuations de charges	941 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	65 721 €	70	Produits des services, du domaine et ventes...	3 570 €
014	Atténuation de produits	0 €	73	Impôts et taxes	122 480 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	94 818 €	74	Dotations et participations	92 998 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	75	Autres produits de gestion courante	36 135 €
Total des dépenses de gestion courante		244 777 €	Total des recettes de gestion courante		256 124 €
66	Charges financières	19 451 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	600 €	77	Produits exceptionnels	2 000 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	2 000 €			
Total des dépenses réelles de fonctionnement		266 828 €	Total des recettes réelles de fonctionnement		258 124 €
023	Virement à la section d'investissement	45 126 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		45 126 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €
TOTAL		311 954 €	TOTAL		258 124 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	53 830 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		311 954 €	TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		311 954 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 3 - Budget principal proposé par la chambre

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
010	Stocks	0 €	010	Stocks	0 €
			13	Subventions d'investissement (hors 138)	112 450 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0 €	20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	204	Subventions d'équipement reçues	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	321 711 €			
Total des dépenses d'équipement		321 711 €	Total des recettes d'équipement		112 450 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	102 160 €
			1068	Excédent de fonct. capitalisés	77 074 €
13	Subventions d'investissement	0 €	138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	34 114 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 000 €	024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €
Total des dépenses financières		35 114 €	Total des recettes financières		179 234 €
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		356 825 €	Total des recettes réelles d'investissement		291 684 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	45 126 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		45 126 €
TOTAL		356 825 €	TOTAL		336 810 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	101 502 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		356 825 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		438 312 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 4 - Budget assainissement proposé par la chambre

Section d'exploitation

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
011	Charges à caractère général	2 350 €	013	Atténuations de charges	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000 €	70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 300 €
014	Atténuation de produits	1 000 €	73	Produits issus de la fiscalité	0 €
			74	Subventions d'exploitation	4 920 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €	75	Autres produits de gestion courante	0 €
Total des dépenses de gestion des services		4 750 €	Total des recettes de gestion des services		35 220 €
66	Charges financières	9 239 €	76	Produits financiers	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	77	Produits exceptionnels	0 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0 €			
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €			
Total des dépenses réelles d'exploitation		13 989 €	Total des recettes réelles d'exploitation		35 220 €
023	Virement à la section d'investissement	14 373 €			
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 280 €	042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 456 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		28 653 €	Total des recettes d'ordre d'exploitation		6 456 €
TOTAL		42 642 €	TOTAL		41 676 €
D002	Résultat reporté	0 €	R002	Résultat reporté	966 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		42 642 €	TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		42 642 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 5 - Budget assainissement proposé par la chambre

Section d'investissement

Chap.	Dépenses	Propositions	Chap.	Recettes	Propositions
			13	Subventions d'investissement	0 €
			16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	20	Immobilisations incorporelles	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	21	Immobilisations corporelles	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	22	Immobilisations reçues en affectation	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	23	Immobilisations en cours	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €			
Total des dépenses d'équipement		0 €	Total des recettes d'équipement		0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	699 €
			106	Réserves	32 218 €
13	Subventions d'investissement	0 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	21 896 €	165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	18	Compte de liaison: affectation à...	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	27	Autres immobilisations financières	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 000 €			
Total des dépenses financières		22 896 €	Total des recettes financières		32 917 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		22 896 €	Total des recettes réelles d'investissement		32 917 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	6 456 €	021	Virement de la section d'exploitation	14 373 €
			040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	14 280 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	041	Opérations patrimoniales	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		6 456 €	Total des recettes d'ordre d'investissement		28 653 €
TOTAL		29 352 €	TOTAL		61 570 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	32 218 €	R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		61 570 €	TOTAL des recettes d'investissement cumulées		61 570 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 6 - Modifications proposées – budget principal

Section de fonctionnement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	91 614 €	84 239 €	-7 375 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 000 €	65 721 €	-1 279 €
014	Atténuation de produits	0 €	0 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante (sauf 656)	88 445 €	94 818 €	6 372 €
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses de gestion courante		247 060 €	244 777 €	-2 282 €
66	Charges financières	20 231 €	19 451 €	-780 €
67	Charges exceptionnelles	500 €	600 €	100 €
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues de fonctionnement	500 €	2 000 €	1 500 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		268 291 €	266 828 €	-1 463 €
023	Virement à la section d'investissement	25 558 €	45 126 €	19 568 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		25 558 €	45 126 €	19 568 €
D002	Résultat reporté	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses de fonctionnement cumulées		293 848 €	311 954 €	18 106 €
013	Atténuations de charges	1 209 €	941 €	-268 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	2 610 €	3 570 €	960 €
73	Impôts et taxes	128 480 €	122 480 €	-6 000 €
74	Dotations et participations	69 589 €	92 998 €	23 409 €
75	Autres produits de gestion courante	36 550 €	36 135 €	-415 €
Total des recettes de gestion courante		238 438 €	256 124 €	17 686 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	2 000 €	2 000 €	0 €
78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		240 438 €	258 124 €	17 686 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0 €	0 €	0 €
R002	Résultat reporté	53 410 €	53 830 €	420 €
TOTAL des recettes de fonctionnement cumulées		293 848 €	311 954 €	18 106 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 6 suite - Modifications proposées – budget principal

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	500 €	0 €	-500 €
204	Subventions d'équipement versées	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	396 850 €	321 711 €	-75 139 €
	Total des dépenses d'équipement	397 350 €	321 711 €	-75 639 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	36 779 €	34 114 €	-2 665 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	1 000 €	1 000 €	0 €
	Total des dépenses financières	37 779 €	35 114 €	-2 665 €
45..1	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	435 129 €	356 825 €	-78 305 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0 €	0 €	0 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	0 €	0 €	0 €
	TOTAL des dépenses d'investissement cumulées	435 129 €	356 825 €	-78 305 €
010	Stocks	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement (hors 138)	127 996 €	112 450 €	-15 546 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	0 €	0 €	0 €
204	Subventions d'équipement reçues	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'équipement	127 996 €	112 450 €	-15 546 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 1068)	103 000 €	102 160 €	-840 €
1068	Excédent de fonct. capitalisés	0 €	77 074 €	77 074 €
138	Autres subv. d'invest non transférables	0 €	0 €	0 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
024	Produits des cessions d'immobilisations	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes financières	103 000 €	179 234 €	76 234 €
45..2	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes réelles d'investissement	230 996 €	291 684 €	60 688 €
021	Virement de la section de fonctionnement	25 558 €	45 126 €	19 568 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	0 €	0 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
	Total des recettes d'ordre d'investissement	25 558 €	45 126 €	19 568 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	178 576 €	101 502 €	-77 074 €
	TOTAL des recettes d'investissement cumulées	435 129 €	438 312 €	3 182 €
	Résultat prévisionnel	0 €	81 487 €	81 487 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 7 - Modifications proposées – budget assainissement

Section d'exploitation

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
011	Charges à caractère général	2 350 €	2 350 €	0 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 000 €	1 000 €	0 €
014	Atténuation de produits	1 000 €	1 000 €	0 €
65	Autres charges de gestion courante	400 €	400 €	0 €
Total des dépenses de gestion des services		4 750 €	4 750 €	0 €
66	Charges financières	10 700 €	9 239 €	-1 461 €
67	Charges exceptionnelles	544 €	0 €	-544 €
68	Dotations aux provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés	0 €	0 €	0 €
022	Dépenses imprévues d'exploitation	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'exploitation		15 994 €	13 989 €	-2 005 €
023	Virement à la section d'investissement	38 793 €	14 373 €	-24 420 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 254 €	14 280 €	8 026 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect.fonct	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		45 047 €	28 653 €	-16 394 €
D002	Résultat reporté	0 €	0 €	0 €
TOTAL des dépenses d'exploitation cumulées		61 042 €	42 642 €	-18 400 €
013	Atténuations de charges	0 €	0 €	0 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	30 300 €	30 300 €	0 €
73	Produits issus de la fiscalité	0 €	0 €	0 €
74	Subventions d'exploitation	15 785 €	4 920 €	-10 865 €
75	Autres produits de gestion courante	0 €	0 €	0 €
Total des recettes de gestion des services		46 085 €	35 220 €	-10 865 €
76	Produits financiers	0 €	0 €	0 €
77	Produits exceptionnels	0 €	0 €	0 €
78	Reprises sur provisions et dépréciations	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'exploitation		46 085 €	35 220 €	-10 865 €
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	0 €	6 456 €	6 456 €
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0 €	6 456 €	6 456 €
R002	Résultat reporté	14 956 €	966 €	-13 990 €
TOTAL des recettes d'exploitation cumulées		61 042 €	42 642 €	-18 400 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

Chiffres arrondis

ANNEXE 7 suite - Modifications proposées – budget assainissement

Section d'investissement

Chap.	Libellé	Budget voté	Proposition	Différence
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
	Total des opérations d'équipement	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'équipement		0 €	0 €	0 €
10	Dotations, fond divers et réserves	0 €	0 €	0 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées	21 829 €	21 896 €	67 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
020	Dépenses imprévues d'investissement	0 €	1 000 €	1 000 €
Total des dépenses financières		21 829 €	22 896 €	1 067 €
4581	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses réelles d'investissement		21 829 €	22 896 €	1 067 €
040	Opé.d'ordre de transfert entre sections	0 €	6 456 €	6 456 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0 €	6 456 €	6 456 €
D001	Solde d'exécution négatif reporté	23 218 €	32 218 €	9 000 €
TOTAL des dépenses d'investissement cumulées		45 047 €	61 570 €	16 523 €
13	Subventions d'investissement	0 €	0 €	0 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0 €	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	0 €
21	Immobilisations corporelles	0 €	0 €	0 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0 €	0 €	0 €
23	Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'équipement		0 €	0 €	0 €
10	Dot, fonds divers et réserves (hors 106)	0 €	699 €	699 €
106	Réserves	0 €	32 218 €	32 218 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	0 €	0 €	0 €
18	Compte de liaison: affectation à...	0 €	0 €	0 €
26	Particip. et créances rattachées à des particip.	0 €	0 €	0 €
27	Autres immobilisations financières	0 €	0 €	0 €
Total des recettes financières		0 €	32 917 €	32 917 €
4582	Total des opé. pour compte de tiers	0 €	0 €	0 €
Total des recettes réelles d'investissement		0 €	32 917 €	32 917 €
021	Virement de la section d'exploitation	38 793 €	14 373 €	-24 420 €
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	6 254 €	14 280 €	8 026 €
041	Opérations patrimoniales	0 €	0 €	0 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		45 047 €	28 653 €	-16 394 €
R001	Solde d'exécution positif reporté	0 €	0 €	0 €
TOTAL des recettes d'investissement cumulées		45 047 €	61 570 €	16 523 €
Résultat prévisionnel		0 €	0 €	0 €

Chiffres arrondis